

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DU SEPT AVRIL DEUX MIL VINGT ET UN

L'An deux mil vingt et un le sept Avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 29/03/2021, s'est réuni à la Salle Polyvalente, en séance ordinaire, sous la Présidence de Fabien BARREAU, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : BARREAU Fabien - BABIN Sophie - BADILLER Marc - FERNANDES Anne-Sophie - HARDOUIN Jean-Pierre - SZYMAN Anaïs - MENEAU Jean-Claude - DENIS Adèle - LÉON Martine - NOBILEAU Jean - PARMENTIER Rodolphe - RASPAUD Stéphane - RIBEIRINHO Valérie - PASQUALIN Côme - HURTEVENT Jean-Serge - DELÉPINE Fabienne - AUCHER Valérie - VANWATERLOO Damien.
Formant la majorité des membres en exercice

ÉTAIENT ABSENTS : Iona GUEST qui donne pouvoir à Anaïs SZYMAN

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Jean-Serge HURTEVENT

LE COMPTE RENDU DE LA PRÉCÉDENTE RÉUNION DE CONSEIL DU 10 MARS 2021 est approuvé.

I - BUDGET COMMUNAL - APPROBATION COMPTE DE GESTION 2020 dressé par Madame LIMET et Monsieur VRIGNON, Receveurs

Le Conseil Municipal ;

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par les Receveurs accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que les Receveurs ont repris dans leurs écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui leur ont été prescrit de passer dans leurs écritures.

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

Par un vote à main levée unanime (19 pour) ;

APPROUVE que le compte de gestion du Budget Communal dressé, pour l'exercice 2020 par les Receveurs, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, qui n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

N° 2021-032 Publiée le 12/04/2021 reçue en Préfecture le 12/04/2021

II - BUDGET COMMUNAL - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Le Compte Administratif Communal 2020 est présenté aux Membres du Conseil Municipal.

Après s'être fait présenter le budget primitif, les décisions modificatives et le Compte de Gestion de l'exercice considéré ;

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Jean-Claude MENEAU, **DÉLIBÈRE** par un vote à main levée à l'unanimité (18 pour) ;

1° DONNE acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		158 518,94		100 488,88		259 007,82
Opérations de l'exercice	932 382,53	1 187 212,44	304 037,77	120 552,13	1 236 420,30	1 307 764,57
TOTAUX	932 382,53	1 345 731,38	304 037,77	221 041,01	1 236 420,30	1 566 772,39
<i>Résultat de clôture</i>		413 348,85	82 996,76			330 352,09
Restes à Réaliser			156 315,40	19 000,00	137 315,40	
TOTAUX CUMULES	932 382,53	1 345 731,38	460 353,17	240 041,01	1 373 735,70	1 566 772,39
RESULTATS DEFINITIFS		413 348,85	220 312,16			193 036,69

2° CONSTATE, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser ;

4° ARRÊTE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

N° 2021-033 Publiée le 12/04/2021 reçue en Préfecture le 12/04/2021

III - BUDGET COMMUNAL - AFFECTATION DU RÉSULTAT 2020

Le Conseil Municipal, par un vote unanime, à main levée (19 pour) ;

Vu le Compte Administratif 2020, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020,

Constatant que le Compte Administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de **413 348,85 €**

DÉCIDE d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2020	
Résultat de Fonctionnement	
A - Résultat de l'exercice	+ 254 829,91
précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	
B - Résultat antérieur reporté	+ 158 518,94
ligne 002 du C.A. précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	

C - Résultat à affecter = A + B (hors RAR) si C négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous	+ 413 348,85
D - Solde d'exécution d'investissement précédé de + ou - D 001 (besoin de financement) R 001 (excédent de financement)	-82 996,76
E - Solde des Restes à Réaliser d'investissement Besoin de financement Excédent de financement	- 137 315,40
F - Besoin de financement = D+E	+ 220 312,16
AFFECTATIONS G+H	+ 413 348,85
G - Affectation en réserves R 1068 en investissement	220 312,16
H - Report en fonctionnement R 002	193 036,69
DEFICIT REPORTE D 002	

N° 2021-034 Publiée le 12/04/2021 reçue en Préfecture le 12/04/2021

IV - RÉPARTITION DU PRODUIT DE LA VENTE DES CONCESSIONS ENTRE LES BUDGETS COMMUNAL ET C.C.A.S.

Monsieur le Maire rappelle qu'il y a lieu de délibérer sur la répartition du produit de la vente des concessions funéraires entre les budgets communal et C.C.A.S..

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré unanimement, à main levée (19 pour) ;
DÉCIDE de répartir le produit de la vente de concessions funéraires de la façon suivante :

Budget Communal : 2/3

Budget C.C.A.S : 1/3

N° 2021-035 Publiée le 12/04/2021 reçue en Préfecture le 12/04/2021

V - TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES 2021

Monsieur le Maire rappelle qu'à compter de 2021, la Taxe d'Habitation sur les résidences principales n'est plus perçue par la Commune. Conformément à l'article 16 de la loi de finances 2020, la suppression de cette recette fiscale sera intégralement compensée.

Ainsi, la Commune verra s'ajouter en 2021 le montant de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) perçu par le Département en 2020.

Le calcul est le suivant :

Taux départemental de TFPB : 16,48 %

Taux Communal TFPB : 16,07 %

Taux de référence TFPB 2021 : 32,55 %

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur l'état de notification des taux des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2021.

Après délibération majoritaire à main levée (18 pour, 1 abstention) ;

Le Conseil Municipal

VOTE le taux pivot de la Taxe Foncière Propriétés Bâties : **32,55 %**

MAINTIEN le taux de la Taxe Foncière Propriétés Non Bâties : **50,00 %**

N° 2021-036 Publiée le 12/04/2021 reçue en Préfecture le 12/04/2021

Madame SZYMAN, qui a suivi une formation de l'AMIL, sur les relations avec les associations, indique que les élus qui sont également membres des bureaux d'associations (président, secrétaire, trésorier) ne peuvent participer aux débats, ni voter l'attribution des subventions pour leurs associations.

Elle dit qu'à l'avenir, les subventions seront attribuées sur demandes et que le « Comité associations » doit travailler sur la mise en place d'un formulaire avec justificatifs à fournir, afin de respecter le cadre légal.

VI - VOTE DES SUBVENTIONS 2021

Le Conseil Municipal, après délibération à la majorité, à main levée (12 pour, 2 abstentions, 5 membres faisant de bureaux associatifs ne prennent pas part au vote) ;

VOTE la répartition du montant des subventions 2021, comme suit :

Demandeurs	2021
AD LIBITUM	165,00
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS	165,00
ANCIENS AFN	182,00
ASSOCIATION MAIRES DU CANTON (0,20/hab)	364,00
BASKET CLUB AZAY-CHEILLE	250,00
CFA JOUE (30 € / élève) 4 élèves	120,00
CFA MFEO SORIGNY (30 € / élève) 1 élève	30,00
CFA ST PIERRE (30 € / élève) 1 élève	30,00
COLLEGE BALZAC (mini entreprise)	50,00
COOPERATIVE SCOLAIRE (projet graffes)	1 341,00
COMICE AGRICOLE CHINON 0,10/hab	182,00
COMITE JUMELAGE CROSTON (0,10 / hab)	182,00
COMITE JUMELAGE DUBIECKO (0,10 / hab)	182,00
COMITE JUMELAGE LASNE (0,10 / hab)	182,00
COMITE JUMELAGE NISA (0,10 / hab)	182,00
CPIE	30,00
CROIX ROUGE CANTON AZAY	165,00
EXCEPTIONNELLES à attribuer	2 769,00
FAMILLES RURALES (gym, danses, marches,)	165,00
FEU DE SAINT JEAN	165,00
FLES CHINON (0,20/hab)	364,00
FONDATION DU PATRIMOINE	120,00
LA POULE COUASSE	165,00
LES AMIS DU VIEUX CHENE	165,00
LES CHEILLENES	165,00
LES P'TITES POMMES	165,00
MAIRIE AZAY LE RIDEAU (TERRAIN FOOTBALL)	10 000,00
MAISON DES JEUNES AZAY - CHEILLE	165,00
MAISON FAMILIALE RURALE D'AZAY (30 € / élève) (7 élèves)	210,00
PETANQUE LOISIRS CHEILLE	165,00
PREVENTION ROUTIERE	165,00
SCHOT	50,00
SPORTING CLUB AZAY-CHEILLE	1 200,00
TOTAL	20 000,00

N° 2021-037 Publiée le 12/04/2021 reçue en Préfecture le 12/04/2021

VII - VOTE DU BUDGET COMMUNAL 2021

Monsieur le Maire après exposé, demande au Conseil Municipal de voter le Budget Communal 2021, qui s'équilibre en dépenses et recettes :

Fonctionnement : 1 303 480,69€ et Investissement : 769 467,78€

Le Conseil Municipal, après en avoir **délibéré unanimement** à main levée (19pour)

VOTE le Budget Communal 2021 qui s'équilibre en dépenses et recettes de :

Fonctionnement : 1 303 480,69 €

Investissement : 769 467,78 €

N° 2021-038 Publiée le 12/04/2021 reçue en Préfecture le 12/04/2021

VIII – LOGO COMMUNAL

Madame SZYMAN présente quatre maquettes du nouveau logo communal, élaborées par les élèves de BTS Communication du Lycée Albert Bayet de TOURS.

Elle est déçue de ne pouvoir recueillir l'avis des administrés, faute de temps. En effet, ce projet est l'atout majeur du BTS que les élèves doivent rendre pour juin.

Elle demande donc aux élus de choisir un modèle :

Maquette 1 = 0 M 2 = 1 voix M 3 = 2 voix M4 = 15 voix

Le modèle 4 est retenu avec une légère modification (séparer les 2 L de Cheillé)



IX - AMENDES DE POLICE 2021

Monsieur HARDOUIN présente au Conseil Municipal un dossier de sécurisation pour réduire la vitesse rue de l'Île Bouchard (RD 757a) et rue de Chinon (RD 751a) où la vitesse limitée à 50 km/h n'est pas respectée.

Afin de sécuriser la circulation et la sécurité des piétons, il est proposé de poser des radars pédagogiques à l'entrée Est (rue de l'Île Bouchard) et l'entrée Sud (rue de Chinon) pour réduire la vitesse.

Ces matériels dont le montant estimatif est de 4 110,00 € H.T. peuvent être présentés au Conseil Départemental pour obtenir une subvention au titre du reversement des amendes de police.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré unanimement à main levée (19 pour) ;

ACCEPTE le dossier d'installation de radars pédagogiques à l'entrée Est rue de l'Île Bouchard (RD 757a) et à l'entrée Sud rue de Chinon (RD 751a), pour un montant estimé de 4 110,00 € H.T.

DEMANDE l'inscription de ce projet auprès du Conseil Départemental pour l'obtention d'une subvention au titre du reversement des amendes de police 2021, au taux le plus élevé à 50 %.

ETABLIT le plan de financement comme suit :

- Autofinancement/emprunt : 2 055 € H.T.
- Subvention du Conseil Départemental : 2 055 € H.T.

N° 2021-039 Publiée le 12/04/2021 reçue en Préfecture le 12/04/2021

X - DÉCISIONS DU MAIRE

Vu la délibération du conseil municipal n° 2020-016 en date du 25 Mai 2020, qui en vertu des articles L 2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, donne délégation à Monsieur le Maire pour certaines attributions pendant son mandat, et notamment :

1) « de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, la signature, l'exécution et le règlement des marchés à procédure adaptée et des accords-cadres d'un montant inférieur à un seuil défini par décret ainsi que toute décision concernant leurs avenants, qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieur à 5% lorsque les crédits sont inscrits au budget. Montant maxi défini par le Conseil à 5 000 € ».

Monsieur le Maire a utilisé cette délégation :

02/04/2021 : ITC : 384 € (feuille du Chêne)

30/03/2021 : RONDINO : 1 417,51 € (bancs chasse au trésor)

26/03/2021 : BRUNET : 210 € (lampes tableau électrique salle poly)

22/03/2021 : FERME & JARDIN : 580,27 € (réparation tondeuse)

N° 2021-040 Publiée le 12/04/2021 reçue en Préfecture le 12/04/2021

Déclarations d'Intention d'Aliéner

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, des déclarations d'intention d'aliéner reçues, pour lesquelles il a décidé de ne pas préempter :

- Rue de l'Île Bouchard (ZV 254 et 255)
- 4 rue de l'école (AM 281)
- 10 le Bourg (ZK179 - 183 et AA 41 - 42)

COMPTES RENDUS COMMISSIONS & COMITÉS

Comité tourisme du 11 mars 2021

Présents : Valérie, Valérie, Jean Serge, Maxence et Anne-Sophie

Absents excusés : Fabien, Fabienne

Ordre du jour : Circuits des caves

Le but est de continuer, valoriser et améliorer les circuits des caves au bourg et à la chapelle.

Organisation retenue :

Faire une visite des deux circuits le 27 mars 2021, Rodolphe fera des photos pour aider à l'identification et avoir un support de travail.

Recenser les caves les plus intéressantes lors de cette sortie.

Identifier les propriétaires avec l'aide de Muriel, le cadastre et les anciens.

Contacteur ces personnes en expliquant ces circuits et en demandant s'ils souhaitent mettre en valeur leurs caves.

Rechercher l'historique pour une éventuelle indication sur des plaques qui seront faites par les enfants avec autorisation des propriétaires.

La mairie est propriétaire de 3 « sites » de caves dont une cave avec un pressoir, voir comment on peut le mettre en valeur (rencontre avec viticulteurs sur la journée du patrimoine et les talents et savoirs faire ?)

Point sur le travail avec la CCTVI :

Réunion du 19 février sur les circuits équestres pour le lancement du travail sur la réalisation d'un carnet de chevauchée. Je joins le CR de cette réunion.

Les circuits pédestres.

nous avons terminé. Il nous manque le panneau d'accueil aux normes qui sera installé à côté du panneau de départ au bourg.

Il faut attendre que toutes les communes aient terminé le travail pour l'impression des dépliants.

Autre information

La commune est retenue pour le fond de concours sur le dossier « chasse aux trésors » pour 50% du montant dépensé soit 1579 euros d'aide et 1579 euros de reste à charge pour la commune.

TOUR DE TABLE

Anaïs SZYMAN annonce :

- la fin d'installation des aires de jeux pour enfants et déjà une forte fréquentation ! Un arrêté municipal pour port du masque des accompagnants a été pris. Elle rappelle qu'il y a eu une erreur de couleur à la livraison du jeu, après réclamation, elle a obtenu 4 000 € qui permettront de changer le jeu dans la cour de l'école maternelle. Quant à l'article paru dans la Nouvelle République, il y a eu mauvaise compréhension, les jeux sont ouverts à tous les enfants (démenti dans la Feuille du Chêne et sur FB),
- le maintien de l'ouverture de l'école aux enfants prioritaires cette semaine (11 enfants accueillis par jour en moyenne),
- le démarrage du projet graff sous le préau du Groupe scolaire et ensuite sur le mur d'enceinte de la salle du Bourg en juin.

Adèle DENIS dit qu'il manque des bancs près des aires de jeux. *Anaïs SZYMAN confirme qu'il y en aura 4 de plus prochainement.*

Jean-Pierre HARDOUIN informe

- qu'il y a des travaux à faire sur le tractopelle (a demandé des devis)
- que le camion de Thierry a été loué 2,5 jours sur deux mois (250 €)

Marc BADILLER annonce le changement des foyers lumineux à la Baillère et regrette que l'on ne puisse pas éteindre plus tôt l'éclairage public qui fonctionnait pour rien pendant le couvre-feu.

Martine LÉON a participé :

- au bus numérique, à la grande satisfaction des présents, mais 1h00 c'est trop court !
- à l'Assemblée Générale des Amis du Vieux Chêne, qui ne compte plus que 20 adhérents et qui n'a pas pu faire toutes les activités prévues en 2020.

Anne-Sophie FERNANDES remercie Martine de l'avoir remplacée pour ces deux manifestations.

Côme PASQUALIN dénonce les difficultés que les jeunes agriculteurs rencontrent pour s'installer. En effet, les propriétaires de terres agricoles préfèrent les garder dans l'espoir d'un classement en zone constructible plutôt que de les vendre immédiatement. Il demande une réflexion sur la politique de protection de l'environnement de la Commune. *Fabien BARREAU répond qu'il n'est pas prévu de modification du PLU Communal sous ce mandat et que l'Etat tend vers la conservation et la préservation des espaces agricoles. D'ailleurs, on délibère dans 8 jours sur le PLUI.*

Jean-Claude MENEAU

- déplore qu'il n'y avait pas d'eau dans les cimetières pour les rameaux. *VEOLIA avait mis hors gel à la Chapelle après la pose du compteur et au Bourg le compteur n'était toujours pas posé.*

- signale que les sacs de déchets ramassés par les habitants de la Grande Grange n'ont pas été ramassés.

Jean-Serge HURTEVENT demande

- ce qu'est l'ossature érigée à la Grande Grange ? *construction d'un garage*
- si le pont des communs a été interdit ? *oui l'arrêté est pris, on demande aux agents d'aller le condamner.*

Fabien BARREAU

- rappelle le prochain conseil mercredi prochain 14 avril
- annonce la mutation au 1^{er} juin de Grégory DUCHESNE à la Communauté de Communes Chinon Vienne & Loire.

Prochaine réunion le **14 Avril 2021**

Délibérations prises le 07/04/2021

2021-032	APPROBATION COMPTE DE GESTION 2020
2021-033	VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020
2021-034	AFFECTATION DU RÉSULTAT 2020
2021-035	RÉPARTITION DU PRODUIT DE LA VENTE DES CONCESSIONS ENTRE LES BUDGETS COMMUNAL ET C.C.A.S.
2021-036	TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES 2021
2021-037	VOTE DES SUBVENTIONS 2021
2021-038	VOTE DU BUDGET COMMUNAL 2021
2021-039	AMENDES DE POLICE 2021
2021-040	DÉCISIONS DU MAIRE

Signatures

BARREAU Fabien		PARMENTIER Rodolphe	
BABIN Sophie		GUEST Iona	Pouvoir à Anaïs SZYMAN
BADILLER Marc		RIBEIRINHO Valérie	
FERNANDES Anne-Sophie		RASPAUD Stéphane	
HARDOUIN Jean-Pierre		PASQUALIN Côme	
SZYMAN Anaïs		HURTEVENT Jean-Serge	
MENEAU Jean-Claude		DELÉPINE Fabienne	
DENIS Adèle		AUCHER Valérie	
LÉON Martine		VANWATERLOO Damien	
NOBILEAU Jean			